

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250206-0092025-AR

S²LOW

2025/12

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0009/2025

Objet : Arrêté de police de circulation pour création parking enrobé

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande le 28 janvier 2025 par Monsieur Thomas RENEAU, responsable d'exploitation de l'entreprise COLAS France - BLOIS TSA 70011- chez sogelink 69134 DARDILLY CEDEX aux vues des travaux de création d'un parking enrobé sur Route Départementale 56 - Avenue de la Gare à partir du 03 mars 2025 pour une durée 30 jours calendaires.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores à partir du 03 mars 2025 pour une durée 30 jours calendaires

Article 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Cet arrêté devra être affiché aux abords du chantier.

Article 4 : Monsieur Major COEDEL de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 05 Février 2025

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

**Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture**

le 06/02/2025

Et de la publication, le 06/02/2025

Le Maire,
Le Maire,

Martine ROUSSEAU

